



**SAINTE-JULIE**

---

**PRÉSENTATION**  
**DES**  
**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**  
**DE L'ANNÉE 2013**

Suzanne Roy  
Mairesse

Le 10 décembre 2012

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

**« Responsable et équilibré, ce budget 2013 reflète bien ce que le Conseil municipal souhaitait pour répondre aux attentes des Julievillois. Comme les années antérieures, nous maintenons le cap quant à nos engagements de ne pas alourdir le fardeau fiscal de nos contribuables et de respecter leur capacité de payer ».**

### **Introduction**

Lors du dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Julie le 6 novembre dernier, je vous informais des orientations générales que le Conseil a retenues pour l'élaboration des prévisions budgétaires de l'année 2013 et du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015.

Nous connaissions déjà à ce moment-là les grandes lignes du rôle d'évaluation pour les années 2013, 2014 et 2015.

### **Le rôle d'évaluation**

Tous les trois ans, un nouveau rôle d'évaluation doit être déposé à la Ville. Essentiellement, il traduit l'évolution du marché des propriétés sur notre territoire. En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Sainte-Julie assume la responsabilité et l'obligation de procéder à l'évaluation des propriétés situées sur son territoire et fait appel à une firme externe et indépendante d'évaluateurs agréés afin de dresser le rôle d'évaluation foncière et d'en assurer sa mise à jour.

Notre défi était de composer avec un nouveau rôle qui augmente en moyenne de 17,5 % alors que la catégorie des immeubles résidentiels de 1 à 5 logements progresse de 17,7 % et celles des immeubles commerciaux et industriels de 17,1 % et 12,9 % respectivement.

La hausse est de 17,7 % pour les immeubles de moins de 6 logements et de 12,1 % pour les immeubles qui comptent 6 logements et plus. Il

faut savoir que le secteur résidentiel constitue 85 % de notre assiette fiscale.

Vous avez été à même de constater l'activité encore assez intense du marché immobilier à Sainte-Julie comme dans plusieurs autres villes environnantes d'ailleurs.

Ces pourcentages sont comparables à ceux que nous avait déposés l'évaluateur il y a trois ans. Le rôle d'évaluation avait alors augmenté en moyenne de 16,2 % et de 16,4 % pour la catégorie résidentielle de moins de 6 logements.

Le total des valeurs imposables s'établit désormais à 3,3 milliards de dollars comparativement à 2,8 milliards de dollars pour le rôle antérieur. La valeur de la maison moyenne à Sainte-Julie est passée de 257 700 \$ à 302 700 \$. Ces chiffres représentent l'état du marché au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Ainsi, nous savons que plusieurs propriétaires peuvent se réjouir de telles augmentations, mais nous comprenons également que ces mêmes propriétaires s'attendent à ce que le compte de taxes ne suive pas la même progression.

C'est donc dans cet état d'esprit que le Conseil a préparé le budget 2013 en limitant au maximum les impacts d'une telle augmentation du rôle d'évaluation.

Il m'importe également de souligner, qu'à l'intérieur d'une même catégorie d'immeubles, il existe des disparités entre les différentes propriétés et que l'application d'un même taux de taxes pour tous les immeubles de cette catégorie peut donner des résultats bien différents sur le compte de taxes.

### **Le budget**

Le budget pour l'année 2013 sera de 43 145 000 \$.

- Ce budget tient compte, entre autres, de l'ajout de services effectués en 2012 pour mieux desservir les citoyens qui utilisent le transport collectif. Cette amélioration de services a un impact important sur le budget de 2013.
- En regard des matières résiduelles, une hausse importante de 100 % du coût, a été constatée lors de l'ouverture des soumissions par la MRC de Marguerite-D'Youville pour les résidus verts.
- La dépense pour la caisse de retraite continue d'augmenter.
- Le budget prévoit également une dépense pour les élections qui auront lieu en novembre 2013. Puisque cette dépense ne se produit que tous les quatre ans, le Conseil a décidé d'approprier un montant équivalent, à partir du surplus accumulé afin d'annuler l'impact de cette dépense sur la taxation.
- Afin de minimiser l'impact du financement de certains travaux sur la taxation des années futures, nous avons continué d'inclure dans le budget des dépenses minimales en immobilisations non récurrentes.

Cette façon de faire nous positionne avantageusement pour les prochaines années et nous permettra d'éviter des variations trop grandes dans les taux de taxation.

En tenant compte de ces considérations, le Conseil municipal a donc privilégié une approche très restrictive en ce qui concerne les dépenses municipales de façon à présenter un budget équilibré, toujours en tenant compte des besoins des citoyens.

Voici un résumé des principaux écarts budgétaires pour l'année 2013 :

Revenus

- Taxes foncières et tarifs de compensation	455 000 \$
- Pacte fiscal	323 000 \$
- Transport collectif - usagers	142 000 \$
- Contribution des organismes municipaux (Carrières et sablières)	133 000 \$
- Redevances et compensations – Résidus domestiques	83 000 \$
- Affectation du montant à pourvoir dans le futur – Fonds de pension	74 000 \$
Affectation de surplus – élections	151 000 \$
- Subvention SOFIL	(335 000) \$

Dépenses

- Masse salariale	471 000 \$
- Cotisations de l'employeur	62 000 \$
- Fonds de pension	140 000 \$
- Élections	151 000 \$
- Transport collectif	580 000 \$
- Police	171 000 \$
- Enlèvement et destruction des ordures	187 000 \$
- Mesures de mitigation	(545 000 \$)

Le tableau qui suit indique que le budget de fonctionnement ne comporte que peu de marge de manœuvre et que 72 % des dépenses sont de nature incompressible.

<u>Catégorie de dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Pourcentage</u>
Masse salariale	9 034 000 \$	21,0
Avantages sociaux	2 766 000 \$	6,4
Transport en commun	4 890 000 \$	11,3
Contribution à des organismes	7 879 000 \$	18,3
- Agence métropolitaine de transport		
- Municipalité régionale de comté		
- Régie intermunicipale de l'eau potable		
- Communauté métropolitaine de Montréal		
- Régie intermunicipale de police		
Service de la dette	<u>6 479 000 \$</u>	<u>15,0</u>
Sous-total	31 048 000 \$	72,0
Autres dépenses de fonctionnement	<u>12 097 000 \$</u>	<u>28,0</u>
Total	43 145 000 \$	100,0
	=====	=====

### **Les taux de taxes et les tarifs de compensation**

Les taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'eau et les matières résiduelles représentent 76 % de tous les revenus du budget. Sans de nouvelles sources de revenus et sans un accroissement du rôle d'évaluation, il devient de plus en plus difficile d'équilibrer le budget de fonctionnement. Antérieurement, les terrains en zone blanche étaient nombreux et nous pouvions compter sur le développement résidentiel pour accroître nos revenus et combler les dépenses supplémentaires.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui et il faut maintenant restreindre les dépenses si nous voulons demeurer dans le groupe des villes de même taille qui présentent les taux de taxes les plus bas.

Compte tenu de l'augmentation du rôle d'évaluation, les taux de taxes pour toutes les catégories d'immeubles ont donc été réduits.

Considérant ce nouveau rôle et les dépenses mentionnées précédemment, les taux ont dû être ajustés pour refléter cette réalité. Ainsi, les taux pour la catégorie des immeubles résidentiels de 1 à 5 logements passent de 0,785 \$ à 0,683 \$ du 100 \$ d'évaluation.

**Avec cette baisse de taux, l'augmentation du compte de taxes de la résidence unifamiliale moyenne n'est que de 1,14 %. Notre engagement de ne pas hausser le compte de taxes au-delà de l'indice des prix à la consommation (IPC Montréal : 1,80 %) est une fois de plus respecté.**

Puisque la valeur des immeubles peut varier d'une résidence à une autre, cette augmentation de 1,14 % peut être variable. Le calcul s'effectue sur la valeur de la résidence unifamiliale moyenne de 302 700 \$ en progression de 17,5 %.

Également, les taux de taxes pour les immeubles de catégories commerciale et industrielle ont été légèrement ajustés à la hausse. Malgré cette augmentation, les taux demeurent plus bas que ceux imposés dans la majorité des villes comparables à la nôtre.

Les taux de taxes pour l'année 2013 sont résumés dans le tableau qui suit par catégories d'immeubles :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Catégorie résidentielle – 1 à 5 logements	0,683 \$	0,785 \$
Catégorie résidentielle – 6 logements et plus	0,726 \$	0,802 \$
Catégorie commerciale	1,736 \$	1,975 \$
Catégorie industrielle	1,815 \$	1,997 \$
Catégorie terrains vagues desservis	1,222 \$	1,393 \$
Catégorie agricole	0,658 \$	0,754 \$

Ces taux pour 2013 comprennent la taxe foncière générale selon le taux varié de taxation, la taxe spéciale sur le service de la dette à la collectivité, qui est de 0,116 \$ par 100 \$ d'évaluation et les taxes spéciales sur le réseau d'aqueduc et le bassin d'égouts qui représentent 0,028 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Les tarifs de compensation pour l'eau demeurent inchangés pour 2013. Par contre, les tarifs concernant les matières résiduelles sont ajustés pour tenir compte à la fois du coût réel du service rendu et aussi d'un nouveau calcul de prix de revient pour les matières recyclables.

Les tarifs de compensation sont les suivants pour l'année 2013 :

<b><u>Tarifs (Résidentiel)</u></b>	<b><u>2013</u></b>	<b><u>2012</u></b>
Eau – tarif de base	207 \$	207 \$
Eau – piscine	40 \$	40 \$
Matières résiduelles	252 \$	268 \$

En définitive, La hausse du compte de taxes de la résidence unifamiliale moyenne sera de 28,49 \$ en 2013, ce qui représente 1,14 % par rapport à l'année 2012.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**En 2013, le compte de taxes pourra également être acquitté en quatre (4) versements égaux, soit en février, avril, juin et août.**

**Le programme triennal d'immobilisations**

Le Conseil vient d'adopter ce soir un programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 totalisant 69 760 645 \$. Réparties sur chacune des années, les immobilisations sont les suivantes :

2013	17 756 700 \$
2014	28 021 405 \$
2015	23 982 540 \$

## **Conclusion**

Les choix faits par votre Conseil sont guidés par le souci de toujours améliorer la situation financière de notre Ville et nous assurer aussi d'offrir les meilleurs services à un coût raisonnable. Notre volonté de gérer de manière serrée l'avenir des contribuables transparaît dans nos différents choix.

Nous sommes d'avis que le budget de fonctionnement de l'année 2013 et le programme triennal d'immobilisations reflètent les obligations que nous devons rencontrer et répond aux attentes de notre population. Nous conservons le souci de maintenir les taux de taxes à leur plus bas niveau de façon à éviter d'alourdir le fardeau financier de nos citoyens. Nos taux de taxes demeurent des plus compétitifs parmi les municipalités de 30 000 habitants.

Je désire remercier la Commission des finances où siègent messieurs Mario Lemay et Normand Varin, mes collègues du conseil municipal, notre équipe de direction, tout particulièrement notre directeur général, monsieur Pierre Bernardin et nos employés qui continuent d'offrir à la population julievilloise des services de grande qualité tout en respectant les impératifs financiers de notre ville et la capacité de payer des contribuables. Je voudrais souligner l'apport important de Mme Sylvie Forest, notre nouvelle trésorière. Elle succède à M. Jean-Pierre Duplin qui nous quitte pour la retraite après 33 ans de service.

Pour ce budget, le Conseil réussit une fois de plus à atteindre son objectif, soit de maintenir le niveau de la taxe le plus bas possible, de contrôler l'endettement de la Ville et d'améliorer les services et la qualité des infrastructures.

Avec notre plan d'action issu de l'exercice de planification stratégique, nous réitérons pour 2013 notre engagement de bien servir les citoyens dans le respect de tous.

Merci !

La mairesse,

Suzanne Roy